

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** CSPO, par Diego Clausen  
**Objet** Extension de la place de tir du Simplon  
**Date** 10.09.2019  
**Numéro** 5.0442

---

## **Actualité de l'événement**

Extension de la place de tir existante au Simplon prévue par le DDPS

## **Imprévisibilité**

Ampleur inconnue et disproportion de cette extension massive

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Extension disproportionnée, négociations ouvertes entre le DDPS et les consortages (propriétaires et usagers) concernant les heures de tir, protection des bâtiments historiques existants et du paysage naturel.

Le CSPO est convaincu de l'importance que l'armée revêt pour l'économie et les institutions dans la région du Simplon. Cela dit, il est d'avis que le projet d'agrandissement de la place de tir tel que présenté – avec la construction de bâtiments d'exploitation surdimensionnés et l'aménagement d'une piste de chars de 8 mètres de largeur – va trop loin. De même, il faudra compter sur une augmentation du nombre de jours de tir, ce qui constitue une atteinte à une zone naturelle à la fois unique et sensible. En outre, le cadre historique offert par le vieux «Spittel» et le «Barralhüs» s'en trouvera fortement dénaturé.

Datant de 2010, le contrat entre le DDPS et les consortages est arrivé à échéance à fin 2015, et une renégociation est à présent en cours. En 2017 déjà, une première réunion visant à conclure une nouvelle convention avait eu lieu avec le DDPS. Une deuxième réunion a suivi en automne 2018, et jusqu'ici aucun accord n'a été trouvé. Ce sont en tout quatre consortages qui sont concernés.

Outre la compensation financière, il est également question des heures de tir. En vertu du contrat actuel, les tirs ne sont pas autorisés durant le week-end et les jours fériés, et tout tir est interdit entre le 12 juin et le 12 septembre. C'est un point sur lequel le comité du consortage Simplon-Bergalpe veut également intervenir. Le CSPO soutient le comité dans sa volonté d'adapter ou réduire le nombre de jours de tir prévus.

## **Conclusion**

Nous prions le Conseil d'Etat d'engager des pourparlers avec les responsables du DDPS afin de modifier autant que possible l'extension prévue des infrastructures. Ce dans le sens d'un soutien aux consortages environnants (propriétaires et usagers) et, en fin de compte, également dans le sens de la protection des bâtiments historiques existants et du paysage naturel.